

COUP DE POUCE A TON PROJET INFORMATIONS PRATIQUES

1. Candidats

Peuvent faire acte de candidature au dispositif d'accompagnement « Coup de pouce à ton projet » **les jeunes résidents à Meudon, âgés de 15 à 25 ans.**

La demande peut émaner d'une **initiative individuelle ou collective**, en s'abstenant de toute démarche partisane. Dans le cadre d'un projet collectif, **le porteur de projet et au moins la moitié du groupe devront être Meudonnais.**

2. Actions concernées

Le ou les jeunes peuvent solliciter une aide financière et l'accompagnement pour la réalisation de projet dans les domaines suivants :

- ✓ Culturel, sportif, artistique, scientifique
- ✓ Citoyenneté, humanitaire, solidaire, environnemental
- ✓ Formation (BAFA, PSC1, permis de conduire, ...), insertion professionnelle ou mobilité scolaire.

3. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est à retirer auprès des structures suivantes :

- ✓ **CSM / Espace Jules Verne**
- ✓ **Avant Seine**

Ce dossier précisera le profil du demandeur, un descriptif du projet, les disponibilités envisagées pour la contrepartie et l'animateur référent du suivi du projet.

Pour les mineurs, le projet du jeune doit être expressément autorisé par les représentants légaux.

Seront demandés :

- ✓ Devis ou facture
- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ Autorisation parentale pour les mineurs
- ✓ RIB

Chaque jeune est suivi par un animateur référent qui l'accompagne tout au long de son projet de la constitution à la rédaction du dossier, dans le bon déroulement et l'aboutissement de celui-ci.

4. Commission

Le candidat devra soutenir sa demande devant une commission composée d'élu.e.s d'un représentant des structures de références.

A l'issue de la commission, le projet est **évalué en fonction des critères** définis ci-dessous :

La motivation du jeune et son investissement personnel dans la réalisation de son projet,

L'intérêt du projet au regard de l'âge et du parcours du candidat,

La faisabilité globale du projet, Les éventuelles **répercussions positives du projet pour la Ville** et ses habitants.

5. Contrepartie

En contrepartie de l'aide financière accordée par la ville **le jeune doit effectuer une action mission** dispensée auprès d'un service municipal.

L'animateur référent aura la charge de définir avec le jeune l'organisation de sa mission, le temps que le jeune souhaite et peut accorder à sa contrepartie, les missions que celui-ci pourrait accomplir.

La durée de la contrepartie est proportionnelle au montant de l'aide proposée par la ville. **Elle devra être réalisée avant le versement de l'aide.**

Exemple : 150€ de bourse = 7h30 de contrepartie / 500€ de bourse = 25h de contrepartie

6. L'aide financière

Dans la limite d'un budget défini annuellement, la ville attribuera une aide financière définie comme suit :

Montant maximum 1000€. Le nombre d'heures sera fixé selon la somme définie en commission.

La ville versera la somme prédéfinie sur présentation d'une ou plusieurs factures relatives au projet porté par le jeune. Cette somme n'excédera pas 70% du montant de la facture ou des factures.

7. Convention - Assurances

Une convention entre la ville, le jeune ou les parents (dans le cas d'un jeune mineur) sera établie pour préciser l'ensemble des modalités.

Les jeunes ayant eu connaissance du présent document dégagent la Ville de Meudon de toute responsabilité en cas d'accident. Ils s'engagent à souscrire un contrat d'assistance et les assurances éventuellement nécessaires à la réalisation de leur projet.

Ils s'engagent à fournir sur demande de la Ville la copie du contrat d'assurance.

8. Modification / Annulation

Toute modification du projet (objectifs, destination, organisme de formation, etc.) doit être notifiée, pour accord préalable, à l'animateur référent.

En cas de modification substantielle du projet, ce dernier peut être réétudié, le montant de la bourse réévalué ou l'allocation de la bourse annulée.

PLUS D'INFORMATIONS

Info Jeunes Meudon

Référente : Maëlle Le Guyader

07.85.57.64.62

maelle.leguyader@mairie-meudon.fr

Centre Social Millandy / Espace Jules Verne

Référent : Franck Wallet

5 rue Georges Millandy

92360 Meudon La Foret

01.41.14.65.22